



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL29-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

29- PRÉSENTATION DU RAPPORT, DES CONCLUSIONS ET DE L'AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR À L'OCCASION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN PARKING SIS RUE DU PORTAIL DE L'ÉTENDUÈRE EN VUE DE SA VENTE FUTURE

Par délibération n°38 du 11 décembre 2023, le Conseil municipal a prononcé le déclassement anticipé de la portion de parcelle cadastrée section AI numéro 364 d'une contenance d'environ 1705 m² comprenant un parking sis rue du Portail de l'Etendue.

Une enquête publique s'est déroulée du 23 février au 11 mars 2024 dans le cadre de ce déclassement en vue de la réalisation d'un programme immobilier tertiaire.

Ladite enquête étant terminée, le rapport du commissaire-enquêteur a été transmis à M. le Maire et est accessible au public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ainsi qu'à la ville. Aucune observation n'a été inscrite sur le registre, aucun courrier et aucun courriel n'a été adressé au commissaire-enquêteur et aucune demande de renseignement n'a été formulée.

Formulation de l'avis du commissaire-enquêteur : « En conclusion, je considère que le projet de déclassement d'une partie du domaine public communal, à savoir le parking public cadastré section AI 364 situé rue du Portail de l'Etendue, présente majoritairement des avantages puisqu'il s'inscrit dans un projet global de réaménagement du secteur de l'Etendue, comprenant la mutualisation des équipements structurels, publics et privés, ayant pour conséquences :

- **Une gestion optimisée du stationnement, qui ne pénalise pas les mobilités douces et se traduit par un solde positif du nombre d'emplacements à l'issue de la cession du parking au groupe Briand, à savoir :**
 - ✓ **La création de 59 emplacements supplémentaires.**
 - ✓ **La mise à disposition par convention auprès du groupe Briand, en période d'inactivité, des emplacements de stationnement attenants au site de l'Etendue.**
 - ✓ **La mise à disposition par convention auprès du Lycée Jean XXIII, en dehors du temps scolaire, de 60 emplacements de stationnement attenants au site de l'Etendue.**
- **La sécurisation des cheminements doux, piétonniers et cyclables.**
- **Le développement et la valorisation de ceux-ci dans le cadre de futurs projets de mobilité dans ce secteur.**

En conséquence, j'émet un « AVIS FAVORABLE » pour le projet de déclassement d'une partie du domaine public communal cadastré section AI 364, rue du Portail de l'Etendue aux Herbiers. Cet avis n'est assorti d'aucune réserve. »

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur le contenu du rapport, les conclusions ainsi que l'avis du commissaire-enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2141-1 et L.2141-2,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et suivants, et R.141-4 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°38 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 portant sur le déclassement par anticipation du domaine public communal d'une portion de parcelle cadastrée section AI numéro 364 située rue du Portail de l'Etendue,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le Département de la Vendée,

Vu l'arrêté n°2024-99 du 30 janvier 2024 relatif à l'ouverture de l'enquête publique en vue d'un déclassement d'une domanialité communale, un parking sis rue du Portail de l'Etendue, à usage du public,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique du 23 février au 11 mars 2024 inclus,

Vu le registre d'enquête publique,

Vu le résultat de l'enquête,

Vu le rapport d'enquête établi par le commissaire-enquêteur ci-annexé,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

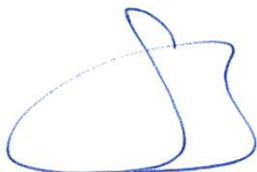
Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 26 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur concernant le projet de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal d'une portion de la parcelle cadastrée section AI numéro 364,

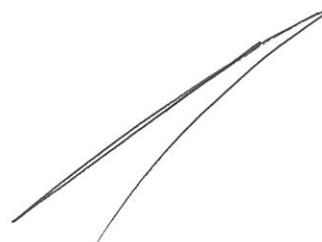
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le déclassement du domaine public communal en domaine privé communal d'une portion de la parcelle cadastrée AI 364 sise rue du Portail de l'Etendue en vue de sa vente future dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier tertiaire.

Steven BARTHELEMY
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024